



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne-SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**14BIS.3. OBJET : Interpellation de Madame la Conseillère Cassandra LUONGO :
"Inondations du 15 juillet 2021"**

Madame Cassandra LUONGO, Conseillère communale, interpelle le Collège communal comme suit :

"Il y a 3 mois, notre Commune a connu des jours difficiles pour une partie de notre population dans le cadre des inondations du 15 juillet 2021.

A l'heure actuelle, nous pouvons encore distinguer les dégâts subis aux maisons, aux voiries, aux terrains, aux berges des cours d'eau sans parler des blessures psychologiques des habitants sinistrés.

Plusieurs centaines de citoyens ont été touchés. Pouvez-vous nous expliquer les mesures qui ont été mises en place ainsi que les aides apportées à nos citoyens ?

Enfin, je souhaiterais pouvoir remercier tous les bénévoles, le personnel communal, du CPAS, de la Police, de la Zone de secours NAGE, de la Défense, etc. pour l'aide apportée et la solidarité développée autour de cette catastrophe.

Je vous remercie."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

"Je vais répondre à Madame LUONGO en évoquant, comme vous l'avez souligné dans votre intervention, qu'il s'agit d'un travail collectif effectué par l'ensemble des services de secours (Zone de secours NAGE, Police, CPAS, ...), lesquels ont été mis à rude épreuve. Il ne faut pas oublier la Défense nationale, qui est intervenue avec efficacité à un certain moment, notamment à THON-SAMSON. Il faut clairement les en remercier.

Pour en venir à l'implication de la Ville d'ANDENNE dans cette catastrophe, je dirais que les Services de Cohésion sociale, dirigés par Madame LAPORTE et le CPAS, ont, pour leur part, été mis sous pression dès le premier jour. C'est la raison pour laquelle un numéro d'appel "Andenne Solidarités" a immédiatement été activé pour recevoir les appels de détresse des personnes touchées par ces inondations.

Rien que durant la période du 16 juillet au 16 août dernier, l'on a comptabilisé 265 appels reçus avec un pic observé les 17 et 18 juillet.

En ce qui concerne ces demandes d'aide, l'on en a dénombré 47. Il s'agissait d'approvisionnement de nourriture, de soutien psychologique, etc ... Je ne rentre pas dans tous les détails.

Par ailleurs, je fais remarquer qu'il y a eu aussi une très forte mobilisation citoyenne. A ce sujet, 95 citoyens se sont proposés en vue d'aider autrui en difficulté... C'est tout à fait remarquable. Ceux-ci se sont mobilisés notamment pour les dons de nourriture, vêtements, le relogement de personnes, l'aide au nettoyage, le déblaiement, de mobilier, etc ... Je tiens à souligner également la solidarité apportée par les professionnels (commerçants, indépendants, ...).

Les nombreuses questions qui ont été posées lors de ces inondations étaient relatives aux assurances. A ce sujet, ETHIAS a assuré une permanence afin de répondre aux sinistrés, quels que soient les types assurances souscrites par ces victimes. Enfin, je fais part des appels à l'aide reçus sur les réseaux sociaux où le Service des Relations publiques a d'ailleurs travaillé énormément.

En termes de chiffres, Andenne Solidarités a rendu service à 108 citoyens, principalement pour des besoins de relogement, de nettoyage et de réparations d'immeubles.

D'où viennent ces appels par localité ? Tout d'abord, ces inondations sont focalisées sur THON où elles ont été plus visibles et plus marquantes. L'on a constaté qu'il y a eu aussi des impacts dans les autres localités. A savoir :

- à VEZIN : 13 sinistrés ;
- à THON : 73 sinistrés ;
- à SEILLES : 95 sinistrés (principalement dans la rue de la Caserne mais sans rapport avec ce qu'il s'est passé à THON) ;
- à SCLAYN : 49 sinistrés (Ry de Pontine, c'est quand même assez impressionnant à cet endroit) ;
- à NAMECHE : 2 sinistrés ;
- à MAIZERET : 8 sinistrés ;
- à LANDENNE : 6 sinistrés ;
- à COUTISSE : 4 sinistrés ;
- à BONNEVILLE : 5 sinistrés ;
- à ANDENNE : 135 sinistrés.

Quant aux origines de ces sinistres, il s'agissait principalement de crues de cours d'eau (le Samson à THON), coulées de boues, égouttages défailants (arrivé plus principalement sur ANDENNE).

Ces dégâts ont touché l'outillage, les chaudières, l'électroménager, les meubles, les installations électriques, les voitures, les mobiliers de jardin,... Il y a aussi des glissements de terrain et des effondrements de berges (à THON-SAMSON essentiellement).

Par conséquent, la Ville d'ANDENNE a mis en place un centre d'hébergement provisoire à l'ANDENNE ARENA où une seule personne s'est présentée, plus pour trouver un réconfort que d'y loger. Je remarque que la solidarité familiale a joué aussi son rôle vis-à-vis des sinistrés. Il faut également remercier le CPAS et les Services de Cohésion sociale, en complet lien avec la Maison des Solidarités, ainsi que le SAGEISS, lequel a accordé une aide psychologique aux personnes qui le souhaitaient.

Je tiens à préciser qu'une aide financière a été mise en place via un e-guichet de la Ville. Les autorités communales ont décidé d'intervenir jusqu'à 2.500 euros, mais pas sous forme de prêt. A noter que la Région wallonne, de son côté, pouvait intervenir

auprès de la Ville d'ANDENNE (sous forme de prêt) pour les prêter ensuite aux sinistrés, lesquels devaient alors rembourser la Ville d'ANDENNE par après.

Qu'a-t-on décidé? En accord avec la Directrice financière, il a été décidé de ne pas prêter. Il a été convenu de faire un don à concurrence de 1.000 euros jusqu'à 25.000 euros de dégâts. Cette aide financière équivaut à 10% du montant des dégâts occasionnés.

A noter que c'est le CPAS qui assure le financement des bénéficiaires après un contrôle interne et dans le respect de l'anonymat. Il y a eu 148 demandes d'indemnisation : 113 dont les 3/4 concernent des propriétaires, 3 concernent des copropriétaires et 32 concernent des locataires.

A l'appui d'informations reçues de Monsieur BASTIN, Directeur général du CPAS, je fais remarquer que la Croix-Rouge a aussi prêté son concours, laquelle disposait d'un budget de 40.000.000 d'euros (pour tout le pays) et qui permettait d'ajouter une aide financière supplémentaire aux sinistrés.... C'est toute de même appréciable.

Quant au compte Andenne Solidarités, il a été alimenté le 22 octobre à concurrence de 23.720,61 euros. Il s'agit de dons de particuliers, ainsi que les vôtres (puisque chaque Conseiller communal a abandonné un jeton de présence au profit d'Andenne Solidarités).

Il y a eu aussi la possibilité de libres parcours solidarité qui ont été mis au point, la récolte et le stockage de mobilier au profit des sinistrés, notamment entreposé dans le réfectoire de l'école de NAMECHE où les personnes pouvaient s'y approvisionner grâce à la générosité des citoyens, des repas caritatifs dont un notamment à la salle de NAMECHE en vue de récolter des fonds, des dons en argent ou la possibilité d'acheter ou de récupérer des meubles.

Quant à la communication, celle-ci a été faite par Madame JAMART et ses services sur le web (newsletter, réseaux sociaux, presse, ...).

Pendant cette crise, il y a eu l'envoi de 7 courriers particuliers différents qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres par le personnel communal. Il y a eu également l'organisation d'une permanence téléphonique. L'on soulignera les prestations effectuées par les ouvriers communaux qui ont travaillé de façon colossale. A cette fin, le personnel ouvrier communal a presté 870 heures supplémentaires ; quant au personnel d'encadrement, il s'élève à 255 heures, le tout totalisé à 1125 heures supplémentaires. Au-delà des heures normales prestées, et tous services des travaux confondus, 1.918 heures ont été prestées. A noter aussi l'acheminement de déchets de toutes sortes (284,39 tonnes) via les containers au centre BEP de FLOREFFE pour une facture estimée à 45.470,94 euros.

L'on soulignera l'aide apportée des entreprises privées sans lesquelles la réparation des sinistres aurait été beaucoup plus difficile dans les premiers jours (HEGER, de BONNEVILLE, GERARD, Benoît OLIVIER, AGRI LEGRAND, Vincent HUSSON, ...). Au total, ces entrepreneurs privés, qui ont travaillé pour compte de la Ville à notre demande, ont facturé ces travaux à concurrence de 44.944 euros.

Quant aux dégradations occasionnées aux infrastructures communales, celles-ci concernent :

- le pont de Villenval (un peu plus 28.000 euros) ;*
- le pont du Samson (qui va être refait, 181.500 euros honoraires non compris (marché en cours de soumission) ;*
- le pont des Saules à COUTISSE, 229.000 euros honoraires non compris ;*
- la passerelle piétonnière sur la place de Samson (130.000 euros) ;*

- l'impasse de la rue de Gramptinne, 14.085 euros ;
- la rue de Brichebo, (entre 370.000 et 490.000 euros).

A noter qu'il y a eu aussi un problème pour la plaine de jeux sur le voûtement du ruisseau de Thon. Il y a aussi la nécessité pour le service technique de réaliser l'endoscopie et le curage des conduites d'égouttage, dont c'est assez coûteux (rue Jacoby à SCLAYN : 8.000 euros - Résidence Arc-en-Ciel à ANDENNE : 1.265 euros - rue de l'église Saint-Pierre à SEILLES : 7.881 euros). Pour le surplus, il reste des interventions à planifier prévues dans les prochains jours et prochaines semaines.

Pour terminer, je tiens à remercier par ailleurs d'autres partenaires tels que LHOIST (pour la mise à disposition de matériaux), le BEP (évacuation des déchets via des containers), à la Ville de CHARLEROI (prêt de deux hydrocureuses pour le curage des avaloirs).

En conclusion, la facture totale de ces dégâts, à titre provisionnel et sous réserve de majoration, s'élève à 1.267.357,36 euros. Voilà ce que cette catastrophe nous a coûté et ce n'est pas terminé."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

